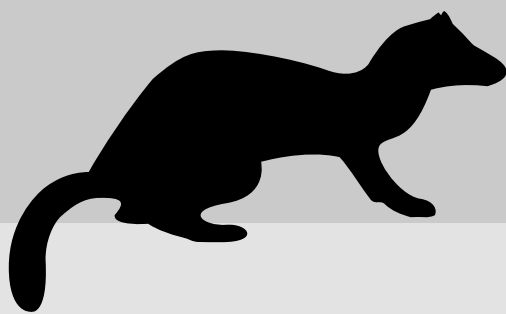




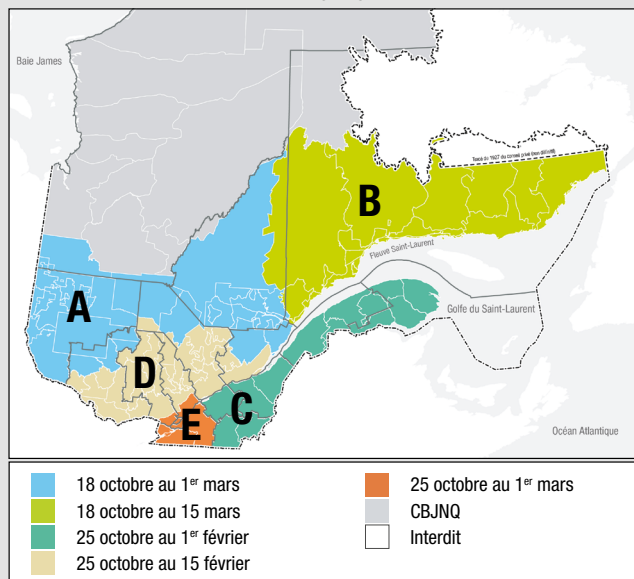
BILAN PROVINCIAL DE L'EXPLOITATION DE LA MARTRE D'AMÉRIQUE

(2012-2021)

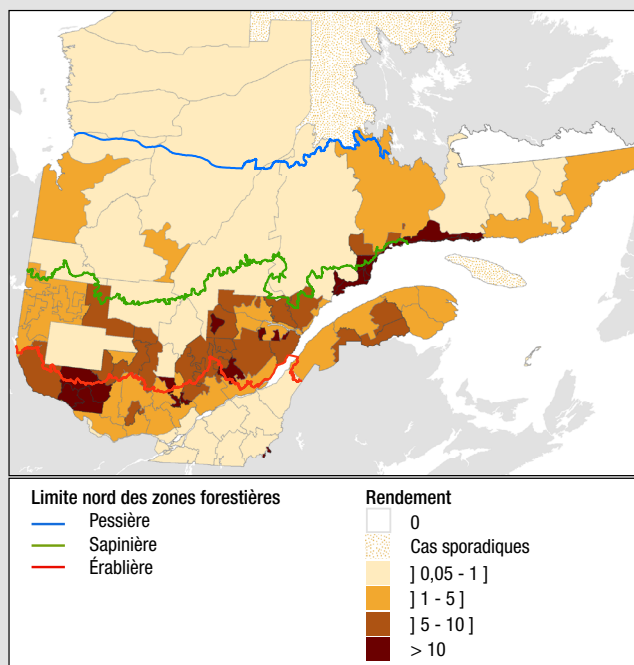
Réglementation

(en date de la saison 2021-2022)

Secteurs et périodes de piégeage – martre d'Amérique



Rendement moyen (nombre de captures/100 km²) – martre d'Amérique – 2012-2021



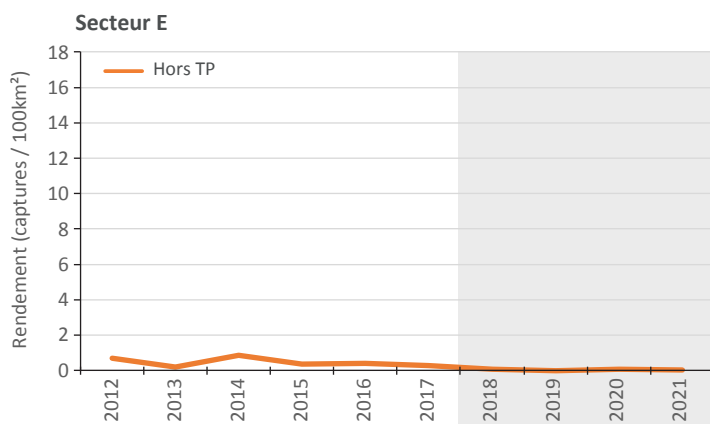
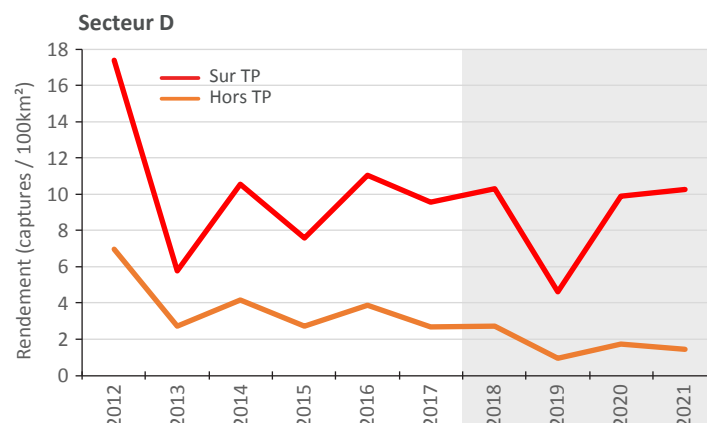
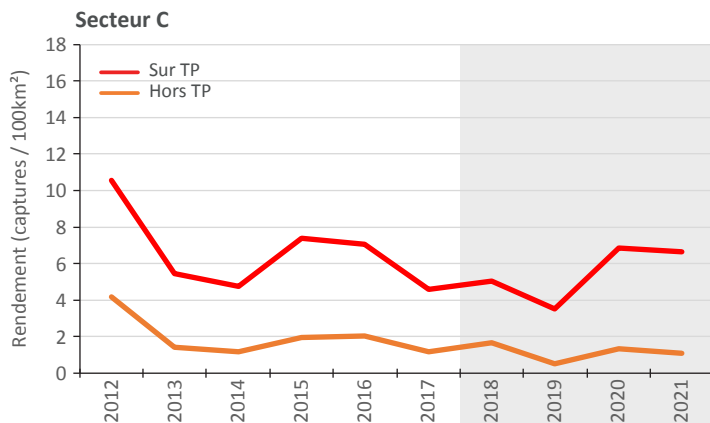
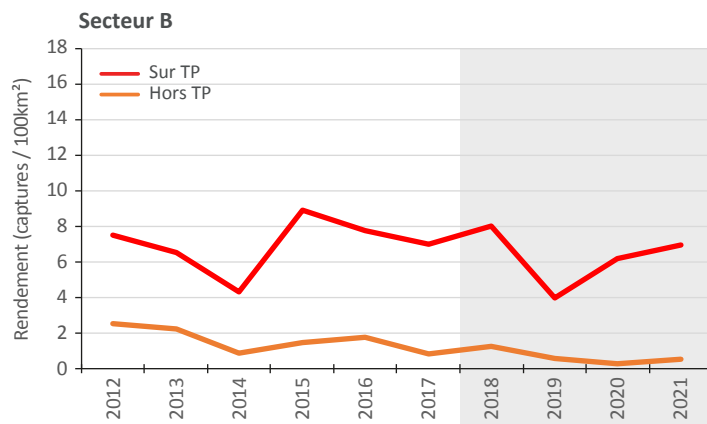
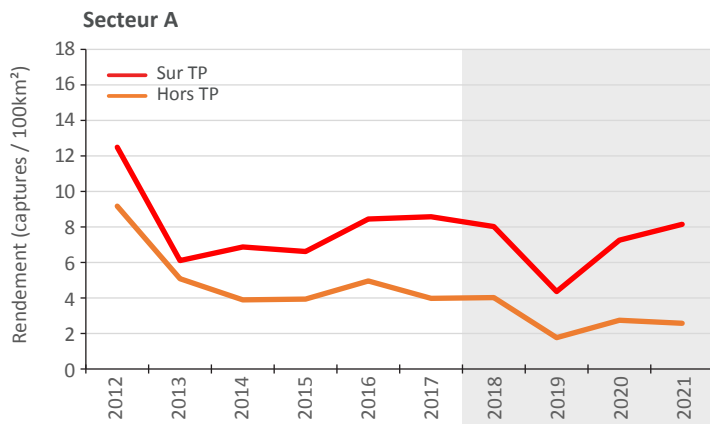
Ce bilan dresse le portrait de l'exploitation de la martre d'Amérique depuis la mise en œuvre du Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025 (PGAAF 2018-2025). Il s'agit d'une occasion de faire un suivi de l'état des populations quatre ans après la mise en place des nouvelles modalités de gestion. Il est à noter que d'autres événements majeurs (fermeture de la plus importante maison d'enchères et COVID-19) ont bouleversé le monde du piégeage durant cette même période et ont pu influencer sur les indicateurs présentés ci-dessous.

En raison de la grande superficie du Québec et du fort gradient climatique qui le caractérise d'ouest en est et du nord au sud, l'habitat des animaux à fourrure se subdivise en trois grandes zones forestières : la zone de l'érablière au sud (forêt principalement feuillue), la zone de la pessière au nord (forêt résineuse) et la zone de la sapinière au centre (forêt de transition mixte, recouverte à la fois d'arbres feuillus et résineux). Par ailleurs, le mode de gestion du piégeage des animaux à fourrure sur les terrains de piégeage (TP) est lié à des baux de droits exclusifs, alors qu'à l'extérieur de ce réseau, les piégeurs n'ont pas de droits exclusifs de piégeage. Il convient également d'analyser les données disponibles en distinguant les deux réseaux.

Ce bilan présente les indicateurs de suivi des transactions impliquant des fourrures brutes (données provenant des formulaires MELCCFP-414), soit le rendement et la récolte, ainsi que ceux des populations d'animaux à fourrure (données provenant des carnets du piégeur), soit l'abondance, la tendance et le succès de piégeage (voir l'encadré). Il se base donc sur l'analyse de données partielles et disponibles sur le piégeage et le commerce des fourrures brutes. Par contre, pour les espèces concernées, il n'y a aucune comptabilisation du nombre d'animaux prélevés par d'autres activités destinées à des fins d'intérêt public (p. ex. contrôle d'animaux jugés importuns).

Rendement

Malgré que la martre soit présente sur la presque totalité du territoire du Québec, à l'exception des zones plus anthropisées de la rive sud du Saint-Laurent, sa récolte se concentre surtout dans les zones de l'érablière et de la sapinière. Il est à noter que 35 % des unités de gestion des animaux à fourrure (UGAF) ont vu leur rendement baisser d'une catégorie depuis la publication du bilan 2014-2015. Cette baisse s'observe dans la majorité des régions.

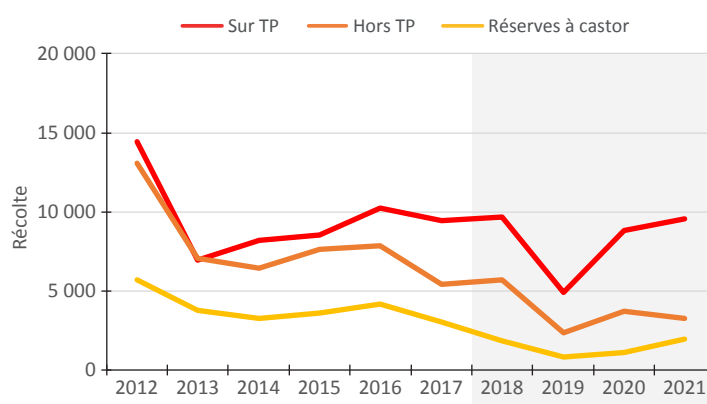
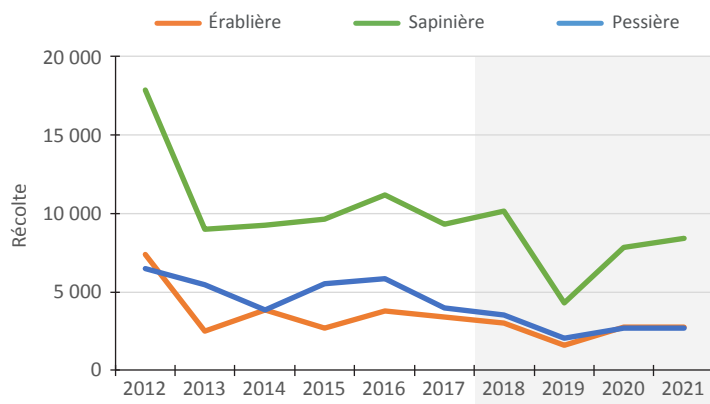
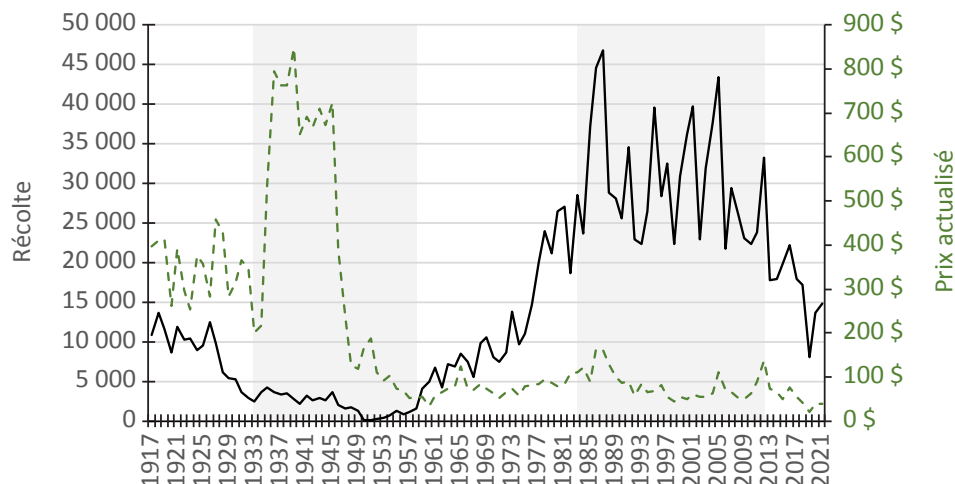


Note : Le cadre gris indique la période couverte par le Plan de gestion des animaux à fourrure au Québec 2018-2025. TP : Terrain de piégeage avec bail de droits exclusifs de piégeage.

Les rendements de piégeage de la martre ont connu des fluctuations dans la majorité des secteurs. La saison 2012-2013 a été marquée par un regain d'intérêt pour le piégeage à la suite d'une hausse significative des prix des fourrures l'année précédente. Ce sursaut ne s'est cependant pas maintenu dans le temps. La baisse observée durant la saison 2019-2020 peut être attribuée à l'effet combiné de la fermeture de la maison d'enchères Les Encans de fourrures d'Amérique du Nord (NAFA) et du premier confinement lié à la pandémie de COVID-19 survenu à la mi-mars 2020, qui a compliqué la commercialisation des fourrures. À l'exception de cette année particulière, les rendements sont restés similaires sur terrain de piégeage, et ce, dans tous les secteurs, depuis 2018. Les rendements hors terrain de piégeage tendent à baisser depuis 10 ans et sont partout inférieurs à ceux observés sur TP (voir aussi l'encadré).

Récolte

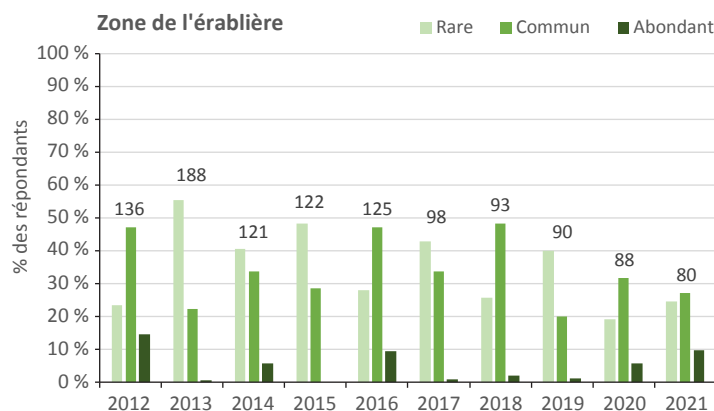
L'intérêt pour le piégeage de la martre ne semble avoir gagné en popularité que dans les années 1960-1970, car malgré un prix attractif, la récolte n'était pas au rendez-vous dans les années 1930-1940. C'est dans les années 1980 jusqu'à 2012 que la martre est devenue très prisée des piégeurs. Sa récolte a quand même connu des fluctuations importantes, aux quatre ou cinq ans, qui pourraient être en partie dues à des cycles de disponibilité de la nourriture (notamment les petits mammifères). Depuis 2012, une baisse marquée des prix moyens des fourrures de martres est observée (137 \$ en 2012-2013 contre 39 \$ en 2021-2022), associée à une baisse proportionnelle de la récolte globale.

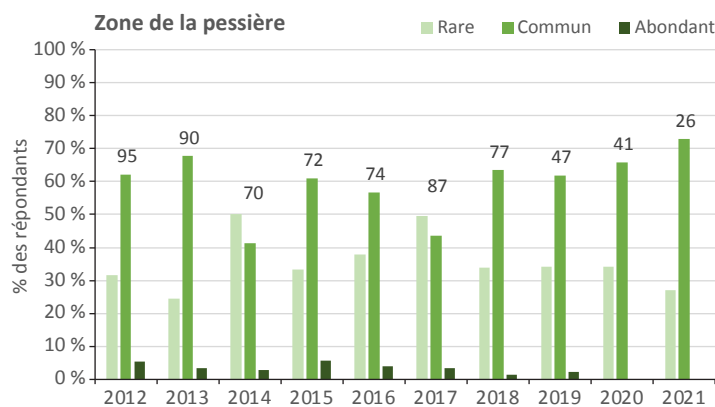
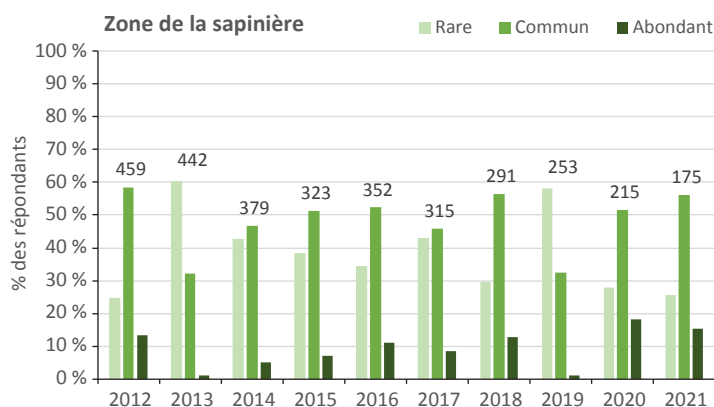


La saison exceptionnelle de 2012-2013 mise à part, la récolte décennale montre une petite tendance à la baisse, qu'il faudra surveiller dans le futur, mais qui n'est pas alarmante pour l'instant. Cette baisse s'observe dans les trois zones forestières et elle semble plus marquée hors terrain de piégeage et dans les réserves à castor. Cela confirme le portrait donné par le suivi du rendement.

Carnet du piégeur

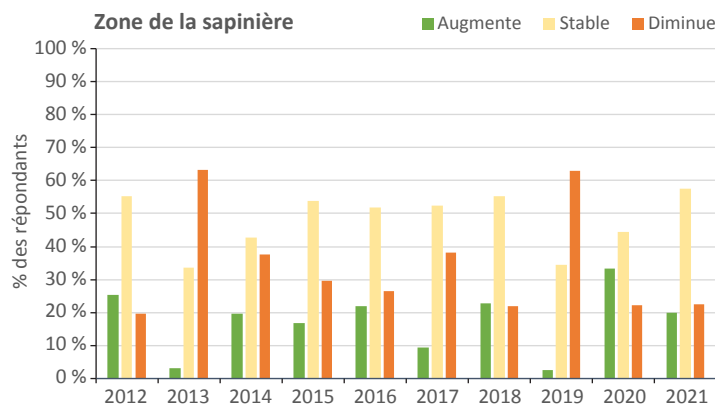
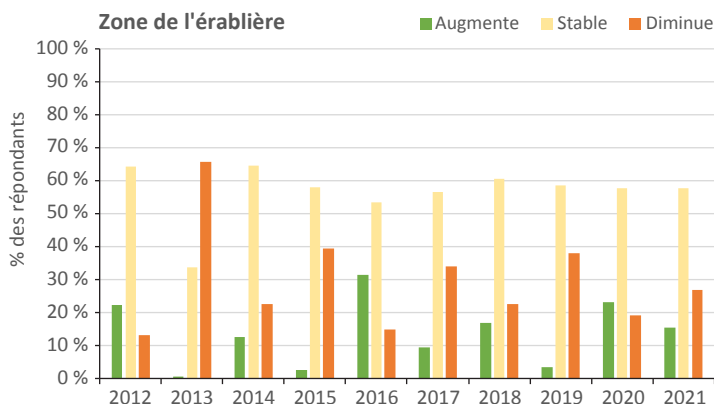
Malgré le fait que remplir le carnet soit une façon pour les piégeurs de contribuer à la gestion des espèces, le nombre de carnets retournés chaque année est en forte baisse. Le carnet du piégeur est un outil de suivi des populations très important, essentiel à la saine gestion des animaux à fourrure. Il fournit des indicateurs de l'état des populations qu'il est impossible d'obtenir en se basant uniquement sur les transactions commerciales impliquant des fourrures brutes. Nous encourageons fortement les piégeurs à remplir un carnet et à le retourner après leur saison. Considérant le nombre plutôt faible de carnets remplis dans la zone de la pessière (26 en 2021-2022) et dans celle de l'érablière (80 en 2021-2022), il convient d'être plus prudent dans l'interprétation des données dans ces deux zones. Dans les trois zones, on note une forte baisse du nombre de piégeurs qui remplissent leurs carnets. Cela est particulièrement vrai dans la pessière et dans la sapinière.



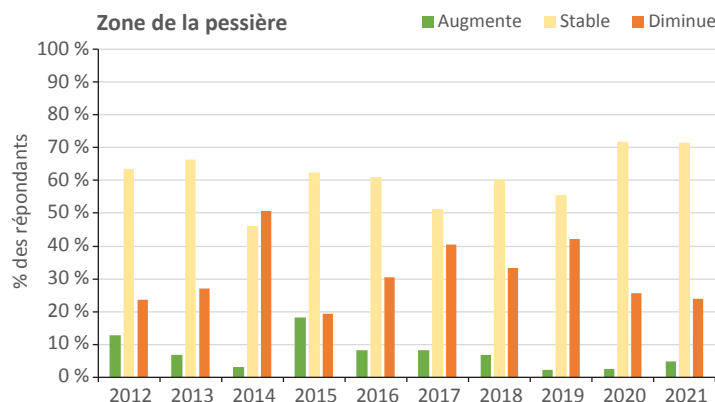


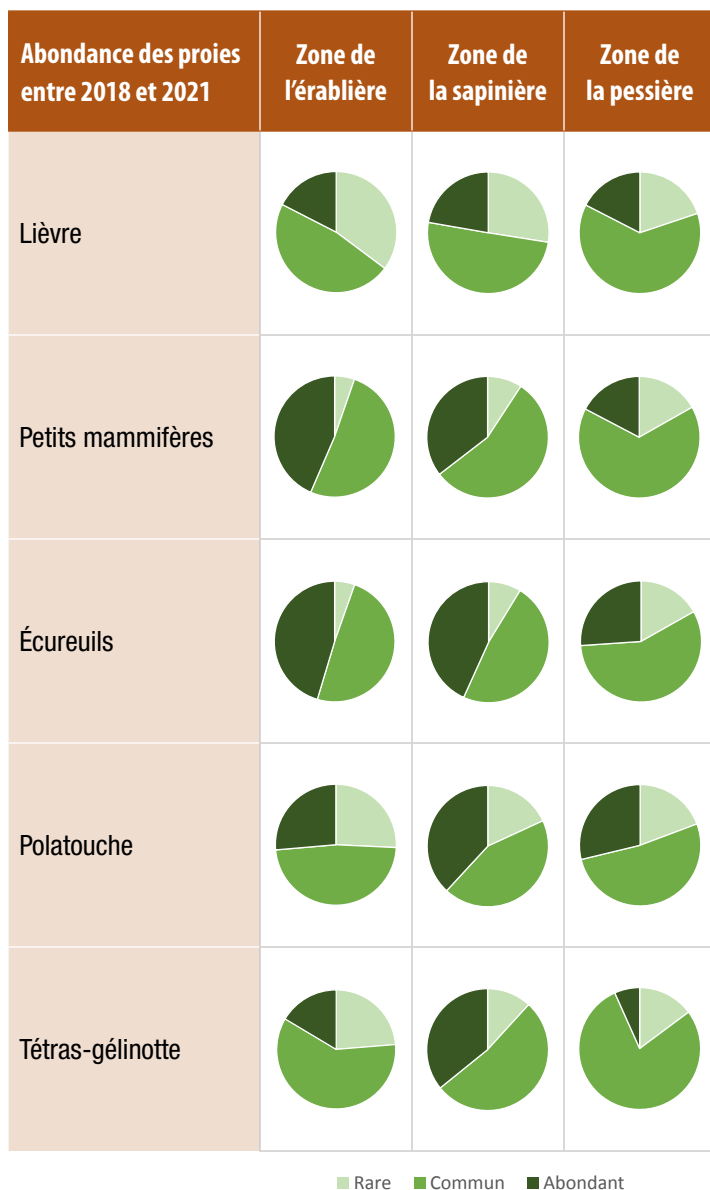
Note : Les chiffres présentés dans les graphiques indiquent le nombre de carnets du piégeur reçus chaque année dans les zones forestières.

Dans la zone de l'érablière, au sud du Québec, les piégeurs sont mitigés quant à l'abondance de la martre. Selon les années, ils la jugent plutôt rare ou commune. De plus, en moyenne, 25 % des piégeurs (15-43 %) l'indiquent absente de leur territoire de piégeage. Cette appréciation reflète l'hétérogénéité des régions d'appartenance des piégeurs, très différente s'ils viennent du Témiscamingue, de l'Outaouais ou de la Montérégie. Dans la zone de la sapinière, les piégeurs jugent la martre majoritairement commune, sauf en 2013-2014 et 2019-2020, où elle était plus rare. Cette appréciation est le miroir exact des années où la récolte de martres a été plus faible dans cette zone. Dans la zone de la pessière, plus de 50 % des piégeurs jugent la martre commune, sauf en 2014-2015 et 2017-2018, où leur avis était plus mitigé. Cependant, cela ne semble pas s'être reflété sur la récolte dans cette zone.

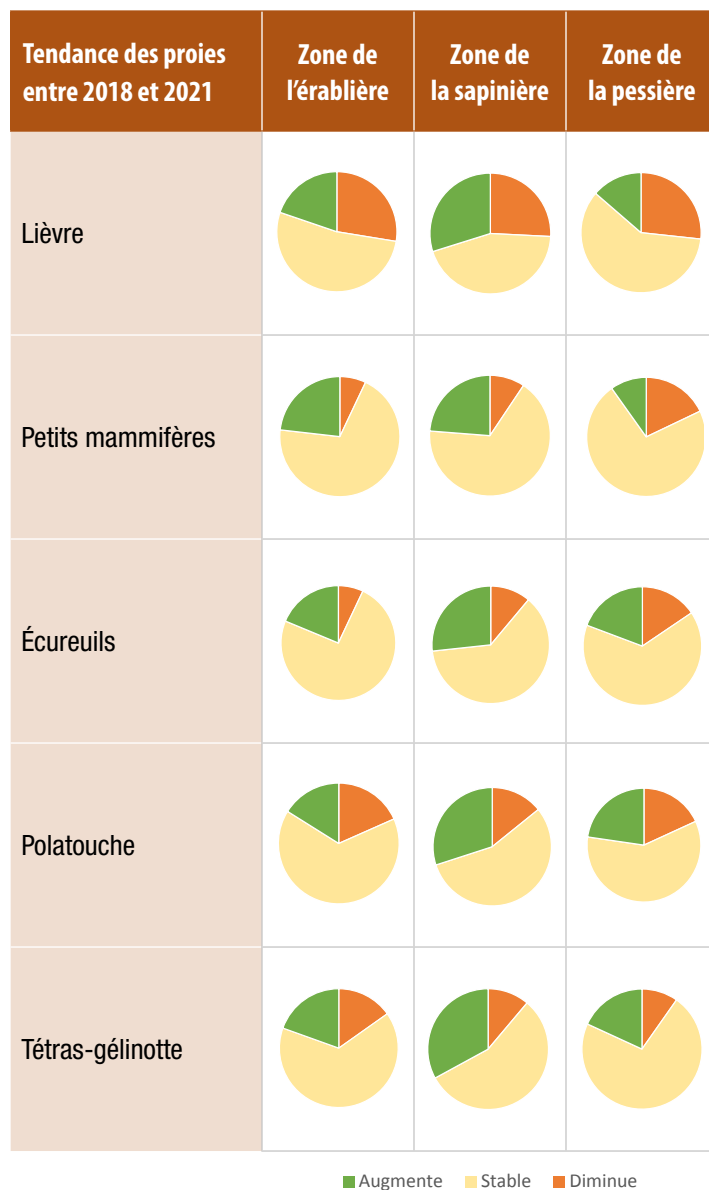


En général, une majorité de piégeurs jugent que les populations de martres sont stables dans la zone de l'érablière. Dans la zone de la sapinière, les avis sont plus partagés entre les piégeurs et cela change d'une année à l'autre. De nouveau, les saisons 2013-2014 et 2019-2020 se démarquent aux yeux des piégeurs, avec des baisses dans cette zone. Dans la zone de la pessière, les piégeurs jugent les populations plutôt stables, mais en moyenne, un tiers trouvent quand même qu'elles diminuent.

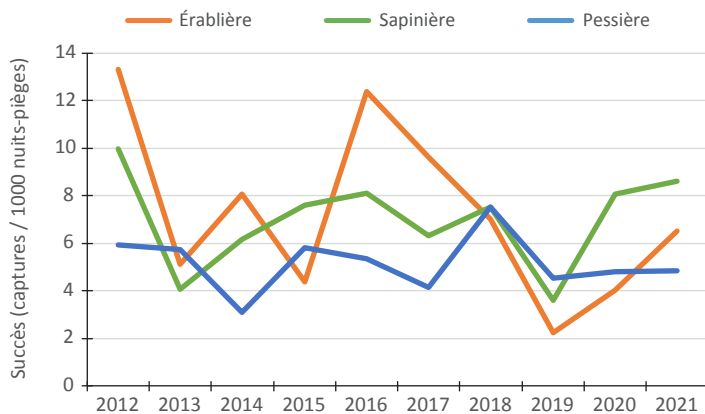




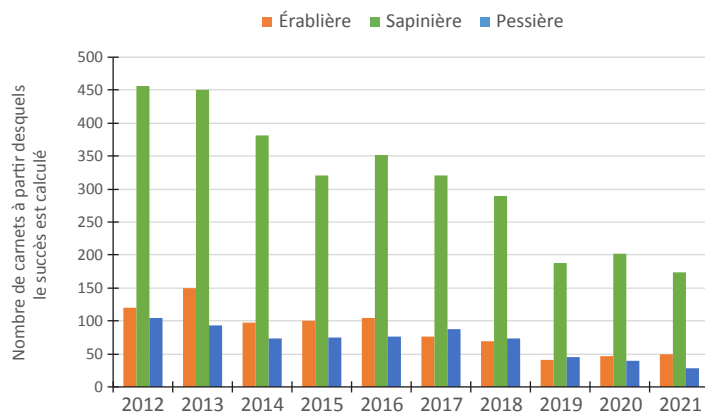
La martre est connue pour être sensible aux fluctuations d'abondance de ses proies. Cependant, celles-ci (lièvre, petits mammifères, écureuils, polatouche, tétras/gélinotte) sont toutes jugées communes ou abondantes depuis la mise en place du plan de gestion, et ce, dans les trois zones forestières. Les lièvres sont jugés communs partout, mais un peu moins abondants qu'ils ne l'ont été 10 ans auparavant dans la zone de la pessière. Les petits mammifères (souris et campagnols) sont particulièrement abondants dans la zone de l'érablière ces dernières années, selon les piégeurs. Les écureuils roux et les polatouches sont, quant à eux, assez constants. Par contre, un nombre croissant de piégeurs notent que les tétras du Canada et/ou gélinottes huppées sont abondants dans la zone de la sapinière.



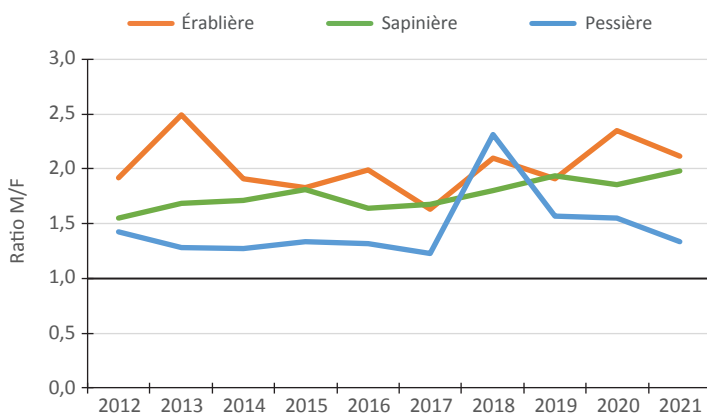
Les populations de proies sont jugées généralement stables dans les trois zones forestières. Cependant, dans la zone de la sapinière, les lièvres et les tétras/gélinottes montrent des signes de croissance depuis 2020, et les écureuils depuis 2019.



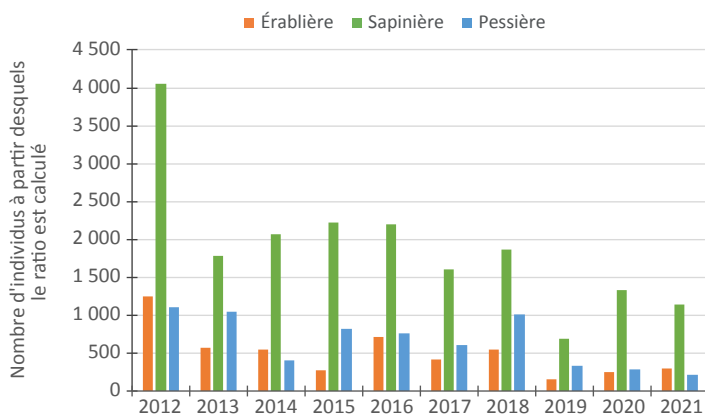
La martre est l'une des espèces pour lesquelles le succès de piégeage est suivi depuis de nombreuses années. Cet indicateur est particulièrement important car, comme il tient compte de l'effort déployé par les piégeurs, il donne une meilleure idée de l'état réel des populations et permet de détecter des variations dans la densité des populations au fil des années. Les baisses observées au chapitre du rendement, de la récolte et des appréciations des piégeurs sur la tendance et l'abondance en 2013-2014



et 2019-2020 s'observent aussi dans le succès de piégeage, surtout dans les zones de l'érablière et de la sapinière. Malgré d'importantes fluctuations interannuelles, le succès ne montre pas de tendance à la baisse dans les zones de la sapinière et de la pessière. Dans la zone de l'érablière, malgré un creux marqué en 2019, le succès remonte depuis deux ans. Le nombre de carnets remplis est en décroissance, mettant en péril le suivi de ce précieux indicateur.



Il est bien connu que les martres mâles sont plus susceptibles de se faire piéger que les femelles, car ils ont de grands domaines vitaux, ce qui les amène à se déplacer davantage. Il est donc très utile de suivre la proportion de mâles dans la récolte, car cela permet de détecter une surexploitation lorsque la proportion des femelles dépasse celle des mâles dans la récolte (ratio mâles/femelles < 1). Les trois zones forestières se situent bien au-dessus de ce seuil critique.



Synthèse et conclusion

Indicateurs de suivi (depuis 2018)

Rendement	=
Récolte	=/-
Abondance	commune
Tendance	=
Succès	=
Ratio M/F	=

= : stable;
 =/- : en légère diminution ou tendance variable selon les zones forestières;

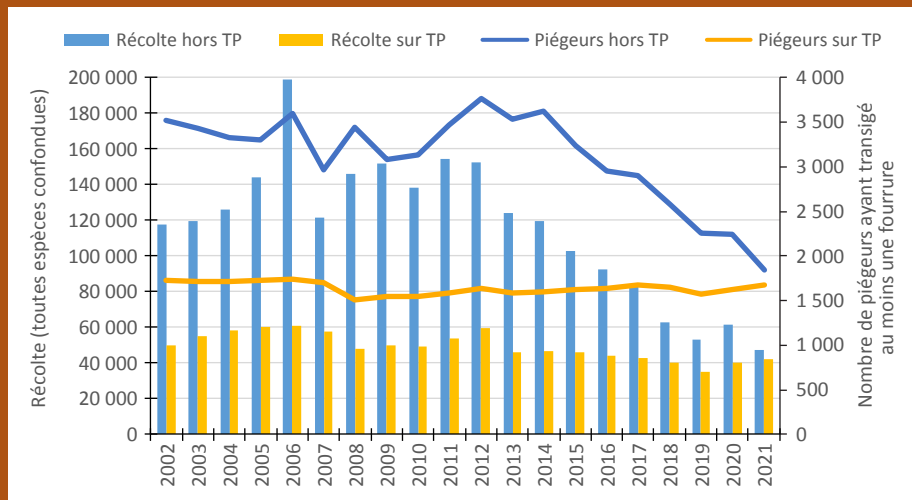
=/+ : en légère augmentation ou tendance variable selon les zones forestières;
 - : en diminution;
 + : en augmentation.

Tous les paramètres de suivi indiquent que, malgré une baisse dans la dernière décennie, probablement liée à la chute des prix, la récolte semble plutôt stable depuis la mise en place du plan de gestion. Les populations de martres semblent globalement stables et communes dans la province. Les portraits régionaux produits en 2022 ont aussi confirmé que les populations de martres semblaient aussi en bonne santé et relativement stables dans les différentes régions. Il n'y a pas de signe de surexploitation.

Depuis la saison 2012-2013, on observe une baisse constante du nombre de piégeurs « actifs » (ayant fait au moins une transaction impliquant une fourrure) hors terrain de piégeage. Cela se traduit par une baisse globale de la récolte des animaux à fourrure. Pourtant, ce territoire libre est principalement présent dans le sud du Québec, accessible et à proximité du lieu de résidence de la plus grande partie des citoyens du Québec. C'est aussi là où les risques de conflits entre les animaux et les humains sont les plus élevés. Cette baisse du nombre de piégeurs actifs pourrait entraîner une hausse des enjeux de cohabitation et un déplacement des activités de piégeage vers des activités de contrôle ne mettant pas les animaux en valeur.

D'un autre côté, le nombre de piégeurs sur terrain de piégeage et leur récolte se maintiennent, ce qui est logique puisque les détenteurs de droits exclusifs de piégeage doivent assurer une récolte minimale pour conserver leurs terrains de piégeage, sans aucune obligation de commercialiser l'excédent ou le surplus.

Étonnamment, le nombre de permis vendus annuellement est resté constant depuis 20 ans (autour de 7 500). En effet, chaque année, entre 30 % et 50 % des piégeurs ne commercialisent aucune fourrure en leur nom sur le marché. Les piégeurs peuvent conserver leurs prises à des fins personnelles ou pour une mise en vente ultérieure.



Les informations collectées dans le carnet du piégeur permettent de produire ce bilan de situation. Merci de collaborer activement à la gestion des animaux à fourrure en retournant votre carnet dûment rempli !

